

FORMATION IAS



Niveau 2

150 heures

FORMATION IAS

Niveau 2

Objectif de la formation :

Obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'inscription sur le registre de l'ORIAS.

LE PARTICIPANT A LE CHOIX ENTRE 3 FORMULES :

- S'il opte pour une activité tournée vers les assurances de personnes ET de dommage : choisir 4 unités
- S'il opte pour une activité tournée uniquement vers les assurances de personnes : choisir les unités 1, 2, 3.
- S'il opte pour une activité tournée uniquement vers les assurances de dommages : choisir les unités 1,2, 4.

Dans tous les cas, les unités 1 et 2 sont obligatoires.

Public :

Le niveau 2 vous permet d'exercer en tant que mandataire d'assurance, ou salarié exerçant en dehors du siège ou d'un bureau de production avec 3 possibilités :

- Tous les marchés (personnes et dommages)
- Assurances de personnes
- Assurance de dommage

Moyens pédagogiques :

La formation est articulée autour de plusieurs activités : apport de connaissances, QCM, documents d'approfondissement, exercices pratiques, vidéo...

Un tuteur est dédié à chaque participant tout au long de la formation.

Mise à disposition d'une plateforme d'échanges entre participants et formateurs.

Niveau requis

Aucun

Durée

150h

Formafib

1 Allée des Centaurées 38240 MEYLAN

☎ **04.76.45.04.97** alexandra.fornasier@formafib.fr

SARL au capital de 4000€ - RCS Grenoble N° 792 916 678 – APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05553 38 auprès du Préfet de région de Rhône Alpes

Présentation de la formation

Unité 1 : Les savoirs généraux

- 1.1. La présentation du secteur de l'assurance
- 1.2. Les entreprises d'assurances
- 1.3. L'opération d'assurance
- 1.4. Les différentes catégories d'assurance
- 1.5. L'intermédiation en assurance
- 1.6. La relation avec le client
- 1.7. La lutte contre le blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes (incapacité invalidité - décès - dépendance - santé)

- 2.1. L'assurance contre les risques corporels (incapacité - invalidité - décès)
- 2.2. La dépendance
- 2.3. L'assurance complémentaire santé

Unité 3 : Les assurances de personnes (assurances vie et capitalisation)

- 3.1. La prise en compte des besoins
- 3.2. Les principales catégories de contrats
- 3.3. Les spécificités

Formafib

1 Allée des Centaurées 38240 MEYLAN

☎ **04.76.45.04.97** alexandra.fornasier@formafib.fr

SARL au capital de 4000€ - RCS Grenoble N° 792 916 678 – APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05553 38 auprès du Préfet de région de Rhône Alpes

Unité 4 : Assurances de personnes (les contrats collectifs)

- 4.1. L'assurance de groupe
- 4.2. Contrats collectifs au profit des salariés

Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité

- 5.1. L'appréciation et la sélection du risque
- 5.2. Les différents types de contrats
- 5.3. Les assurances des risques d'entreprises
- 5.4. La présentation des garanties et la tarification
- 5.5. La vie du contrat

PARCOURS FINAL

Validation de la formation

Durée : 20 min

100 QCM

Obtenir un score supérieur ou égal à 70% pour valider la formation.

Formafib

1 Allée des Centaurées 38240 MEYLAN

☎ **04.76.45.04.97** alexandra.fornasier@formafib.fr

SARL au capital de 4000€ - RCS Grenoble N° 792 916 678 – APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05553 38 auprès du Préfet de région de Rhône Alpes